



## COMMUNIQUE CONJOINT / GÉCAMINES – EGMF

*Lubumbashi, le 25 septembre 2012*

Concerne : Compagnie Minière du Sud Katanga (CMSK) / Vente des parts EGMF

L'ENTREPRISE GÉNÉRALE MALTA FORREST (EGMF) et la GÉNÉRALE DES CARRIÈRES ET DES MINES (GÉCAMINES) ont signé, aujourd'hui à Lubumbashi, un accord relatif à la COMPAGNIE MINIÈRE DU SUD KATANGA (CMSK).

Selon les termes de cet accord, EGMF a vendu la participation qu'elle détient dans CMSK, en l'occurrence 60% des parts sociales de la Compagnie, à la GÉCAMINES, elle-même détentrice, directement et indirectement, des 40% restants.

La GÉCAMINES détient, directement ou indirectement, l'intégralité des parts sociales de CMSK.

Cet accord est l'aboutissement d'un dialogue serein entre les deux entreprises, respectueux de leurs intérêts réciproques.

Malta David Forrest, Président du Comité de Direction d'EGMF : « Nous avons conclu un très bon accord. Il s'inscrit dans la stratégie globale d'EGMF et de son actionnaire. Il nous permet de stabiliser nos investissements miniers et de mettre à disposition d'EGMF des ressources financières pour le développement d'autres opérations minières. Il nous offre surtout l'opportunité d'investir dans des secteurs d'activité que nous jugeons prioritaires au sein du GROUPE FORREST INTERNATIONAL S.A. (GFI) et pour la République Démocratique du Congo (RDC) : l'énergie, l'agroalimentaire et les travaux publics et de génie civil. C'est le résultat d'un dialogue, que nous appelions de tous nos vœux, avec la GÉCAMINES. »

Ahmed Kalej Nkand, Administrateur-Délégué de la GÉCAMINES : « L'acquisition intégrale de CMSK s'inscrit dans le plan de développement quinquennal de la GÉCAMINES.

Notre objectif est de redresser la GÉCAMINES et d'en faire un opérateur minier indépendant et de premier plan. CMSK y contribuera. Je me réjouis de cet accord avec EGMF et en remercie l'ensemble des protagonistes. »